



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 27 novembre 2014

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BLANC

Convocation envoyée le 20 novembre 2014

Publié le 28 novembre 2014

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 56

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 15

SCRUTIN : POUR : 71

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

#### **Membres titulaires présents :**

M. Alain MILLOT	M. Patrick MOREAU	M. Patrick ORSOLA
M. Pierre PRIBETICH	M. Abderrahim BAKA	Mme Florence LUCISANO
M. Patrick CHAUPUIS	Mme Stéphanie MODDE	M. Jean DUBUET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Christine MARTIN	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Rémi DETANG	Mme Danielle JUBAN	M. Jacques CARRELET DE LOISY
Mme Catherine HERVIEU	Mme Lê Chinh AVENA	M. Jean-Philippe MOREL
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. François DESEILLE	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Corinne PIOMBINO
M. Michel JULIEN	M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-Louis DUMONT
M. Frédéric FAVERJON	Mme Anne ERSCHENS	M. Patrick BAUDEMONT
M. Didier MARTIN	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Frédéric COURT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Catherine VANDRIESSE	Mme Anaïs BLANC
Mme Badiââ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	M. Damien THIEULEUX
M. André GERVAIS	M. Emmanuel BICHOT	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Benoît BORDAT	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Gilbert MENUT
M. Charles ROZOY	M. Hervé BRUYERE	Mme Noëlle CAMBILLARD
M. Jean-Claude GIRARD	M. Louis LEGRAND	M. Cyril GAUCHER.

#### **Membres suppléants avec voix délibératives présents :**

Mme Anne-Sophie GIRARDEAU

M. Christophe CHEVRIAU

#### **Membres titulaires absents :**

M. Jean ESMONIN	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Dominique GRIMPRET	M. Michel ROTGER pouvoir à M. Patrick CHAUPUIS
M. François HELIE	Mme Anne DILLESEGER pouvoir à Mme Christine MARTIN
Mme Sandrine RICHARD	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Alain MILLOT
M. Thierry FALCONNET	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Michel JULIEN
Mme Claudine DAL MOLIN	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Badiââ MASLOUHI
M. Roland PONSAA	Mme Hélène ROY pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Louise BORSATO	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Mme Danielle JUBAN
	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. André GERVAIS
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Anne ERSCHENS
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Anne-Sophie GIRARDEAU
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jacques CARRELET DE LOISY
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à M. Christophe CHEVRIAU.

---

**OBJET : ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF**  
**Demande de label CIT'ERGIE**

Le Grand Dijon à l'instar de la Ville de Dijon s'est fixé comme objectif de devenir un territoire référence écologique. Dans le cadre de la réalisation de son Plan Climat Energie Territorial, le Grand Dijon s'est inscrit dans l'engagement européen de réduire de plus de 20 % ses émissions de gaz à effet de serre émis sur le territoire de l'agglomération à l'horizon 2020. Parallèlement, il s'est engagé en 2012, dans une démarche de labellisation européenne qui vise à distinguer les collectivités exemplaires et engagées dans des politiques énergie climat ambitieuses. Cette démarche - l'European Energy Award - est déclinée en France sous l'appellation Cit'ergie.

Cela a impliqué la mise en place du processus de labellisation qui a permis au Grand Dijon de déployer la démarche Cit'ergie au sein de ses services, de poursuivre le travail de structuration de la stratégie énergétique et climatique de la collectivité.

Le Grand Dijon a fait l'objet d'un audit diligenté par la Commission Nationale du Label dans les 6 domaines suivants : planification du développement territorial, patrimoine de la collectivité, approvisionnement énergie, eau, assainissement et déchets, mobilité, organisation interne et communication, coopération.

Le Grand Dijon est crédité d'un résultat de 53 % lui permettant ainsi de demander la labellisation Cit'ergie auprès de la Commission Nationale du Label.

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement et Services d'Intérêt Collectif,

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'approuver** le dossier de demande de label Cit'ergie, annexé au présent rapport ;
- **d'autoriser** le Président à solliciter la labellisation du Grand Dijon auprès de la Commission Nationale du Label portée par l'ADEME.



# illico<sup>2</sup>

Plan Climat Energie du Grand Dijon

## Dossier de demande de labellisation Cit'ergie®



### *Politique énergétique et climatique de l'Agglomération*

Etabli le : 01.09.2014

Par :

- Oanez CODET-HACHE, chef de projet Cit'ergie®
- Sébastien Denis, conseiller Cit'ergie®

## Sommaire

Etabli le : 01.09.2014

- Chapitre 1 **Demande d'obtention** : Avec motivations, contient toutes les signatures et engagements envers l'ADEME oui non
- Chapitre 2 **Portrait de la collectivité** : Structure, organisation, indicateurs, résumé des principales actions de la politique énergétique de la collectivité oui non
- Chapitre 3 **Etat de la situation et instruments de travail** : Aperçu de l'évolution des résultats, catalogue d'actions Cit'ergie® rempli par le conseiller, objectifs et programme de politique énergétique et climatique oui non
- Chapitre 4 **Références et documentation** : Documents présentant les chiffres et les activités de manière synthétique et compréhensible oui non

**NB Le présent dossier est élaboré par le chef de projet Cit'ergie® et le conseiller Cit'ergie®. Il s'adresse :**

- Aux élus et aux services de la collectivité. Il documente les résultats pour lesquels le label Cit'ergie® a été demandé.
- Au groupe de pilotage et à l'équipe projet mettant en œuvre les activités de labellisation. Il sert de base pour un contrôle efficace et précis du programme de politique énergétique et climatique. Il aide le conseiller Cit'ergie® lors de ses visites annuelles de suivi.
- A toutes les autres personnes qui désirent s'informer de manière détaillée sur l'évolution des activités et des mesures concernant l'attribution et la confirmation du label Cit'ergie®.

En cas de labellisation Cit'ergie®, ce dossier s'adresse également :

- A la direction régionale de l'ADEME, en vue de sa participation à la réunion d'audit de la collectivité.
- Aux auditeurs, en tant que base pour l'audit et pour la demande à la Commission nationale du label Cit'ergie® pour l'attribution / confirmation du label à la collectivité.
- A la Commission nationale du label Cit'ergie® en cas de demande de reconnaissance CAP Cit'ergie®.

## Chapitre 1 : Demande d'obtention du label



Etabli le : 01.09.2014

# Grand Dijon Communauté d'Agglomération

représentée par

**M. le Président, Alain MILLOT**

demande à l'ADEME porteur national du label Cit'ergie® de lui décerner

le label Cit'ergie®

la reconnaissance CAP Cit'ergie®

et demande au Forum European Energy Award e. V. de lui décerner

le label Cit'ergie® eea® gold, soit le European Energy Award® gold

### Le Maire ou Président de la collectivité

Nom / Prénom	M. Alain MILLOT
Fonction	Président du Grand Dijon, Maire de Dijon
Adresse	40 avenue du Drapeau, 21 000 Dijon
Téléphone / Fax	03 80 74 50 07/ 03 80 74 51 20
e-mail	vbard@ville-dijon.fr

### L'élú référent

Nom / Prénom	M. MASSON Jean-Patrick
Fonction	Conseil Délégué au Plan Climat Grand Dijon, Adjoint au Maire à l'écologie urbaine
Adresse	40 avenue du Drapeau, 21 000 Dijon
Téléphone / Fax	03 80 74 52 46/ 03 80 74 59 90
e-mail	jpmasson@ville-dijon.fr

### Chef de projet Cit'ergie® dans la collectivité

Nom / Prénom	Me CODET-HACHE Oanez
Fonction	Chef du Service Ecologie Urbaine
Adresse	40 avenue du Drapeau, 21 000 Dijon
Téléphone / Fax	03 80 74 59 36
e-mail	ocodet-hache@grand-dijon.fr

### Conseiller Cit'ergie®

Nom / Prénom	M. DENIS Sébastien
Adresse	22 rue saint Sépulcre – 34 000 Montpellier
Téléphone / Fax	04 67 29 94 21 / 04 99 62 98 77
e-mail	sebastien.denis@equineo.com

## 1.1 Nombre de points potentiels et atteints (mis au point selon rapport d'audit)

Nombre de points potentiels (potentiel spécifique à la collectivité)	428 Pt.
Points nécessaires pour le label Cit'ergie® (50%)	214 Pt.
Points nécessaires pour le label „european energy award gold“ (75%)	321 Pt.
Nombre de points atteints (points effectifs)	<b>226.7 Pt. 53 %</b>
Nombre de points programmés (col programmés)	29.5 Pt. 7 %
Version du catalogue d'actions	Version EMT 2013

Nb : question soumise à la CNL sur l'évaluation du potentiel des mesures 3.2

## 1.2 Bases pour l'évaluation

### Rappel des points clés de l'historique de la politique énergétique et climatique de la collectivité

L'Agglomération du Grand Dijon s'est donnée comme ambition de devenir une référence en matière d'écologie urbaine et a fait le choix de développer une politique ambitieuse de lutte contre le changement climatique en association avec la Ville centre de Dijon et les différentes parties prenantes du territoire.

En Décembre 2008, le Sénateur-Maire de Dijon et Président du Grand Dijon, François REBSAMEN, engage les deux collectivités dans une démarche conjointe pour l'élaboration de la politique territoriale énergie climat. En participant à l'appel à projet lancé par l'ADEME Bourgogne et le Conseil Régional de Bourgogne, le Grand Dijon s'engage dès lors volontairement – et avant le Grenelle - dans la réalisation d'un Plan climat exemplaire conjointement avec la Ville de Dijon.

La Ville de Dijon est la première à s'engager dans la démarche Cit'ergie dès 2010 et s'adosse au label pour construire son Plan Climat. Depuis, et fort de cette expérience en matière de suivi, d'évaluation et d'amélioration continue, le Grand Dijon a décidé de s'engager dans la démarche à son tour.

En 2012 le Conseil Communautaire délibère son Plan Climat Energie Territorial en positionnant Cit'ergie comme l'outil d'animation, de mise en œuvre, d'évaluation et de labellisation du Plan Climat.

Le Plan Climat, réalisé de façon concomitante et articulée avec les enjeux du Plan Climat de Dijon, a abouti à la création d'une stratégie unique territoriale et d'un plan d'actions commun et complémentaire aux deux collectivités. Sa mise en œuvre est aujourd'hui facilitée par une organisation interne fortement intégrée et mutualisée, dont le Service Ecologie Urbaine.

### Actions les plus importantes dans les six domaines (voir détails aux chapitres 3.3 et 3.4)

#### Développement territorial

##### Réalisé

- Réalisation d'un outil opérationnel et d'accompagnement des services du Grand Dijon afin de prendre en compte l'adaptation au changement climatique dans les opérations d'aménagement. Accompagnement et test grandeur nature de la prise en compte de l'énergie et du climat dans le PLU de Quetigny.
- Les EPLAAD sont certifiées ISO 14 001 et EMAS. L'ISO 14 001 en tant que SME est appliqué à toute nouvelle opération d'aménagement d'habitat et de parc d'activités qui leur est confiée. Les opérations de construction de bâtiments d'habitation, de bâtiments tertiaires ou autres sont hors périmètre. Il vise à prendre en compte en amont les impacts sociaux, environnementaux et énergétiques de leurs opérations. Le référentiel de travail des EPLAAD a permis de réaliser la liste des impacts environnementaux et aspects associés liés. Les thématiques couvertes sont : les déchets, l'air, le bruit, l'énergie, l'eau, la biodiversité, la mobilité.

##### Planifié

- Réalisation d'un schéma directeur des énergies. Ce schéma a pour objectif d'identifier l'état de développement des énergies (fossiles et renouvelables) sur le territoire actuellement et leurs potentiels de développement. Une stratégie sera mise en place pour atteindre les objectifs du PCET en prenant en compte les enjeux de sobriété et d'efficacité énergétique et plus particulièrement de réhabilitation thermique.
- Approfondissement du volet adaptation au changement climatique du Grand Dijon avec pour ambition de développer une politique nature en Ville et une politique pro-active favorisant la biodiversité sur le territoire aggloméré

#### Patrimoine de la collectivité

##### Réalisé

- Etude sur le raccordement de bâtiments communautaires au Réseau de Chaleur Urbain : une étude a été réalisée afin d'identifier les bâtiments communautaires raccordables au RCU et les premiers bâtiments raccordés au moment de la mise en service du réseau.
- Economie d'eau pour un projet urbain structurant : La plate-forme du tramway est engazonnée sur les deux tiers du parcours. Un parti pris esthétique qui a pour inconvénient d'exiger pas mal d'arrosage. Solution mise en place : le parking souterrain de La Trémouille, qui a été construit sans étanchéité, fait office de réserve d'eau. On y pompe tous les jours quelques 500 m3 d'eau remontés de la nappe phréatique, qui sont pour l'instant perdus. Cette eau brute est acheminée au réservoir du square Darcy – actuellement vide –, lui-même déjà interconnecté à une autre citerne également disponible. De là, un réseau sous pression permet d'arroser les plantations du tram. Et il en restera pour les jardins publics.

#### **Planifié**

- Mise en place d'un système qualité de gestion et de réduction des fluides : le Grand Dijon dispose de peu de patrimoine. Les services en charge du suivi des fluides et de la gestion du patrimoine ont récemment été mutualisés. Un travail important d'inventaire du patrimoine communal est en cours et conduit parallèlement à la mise en place d'un système plus performant de suivi et d'optimisation des fluides. Il est prévu d'étendre la même démarche avec le patrimoine du Grand Dijon.
- Réhabilitation d'un bâtiment BBC qui sera mis à disposition des associations. Un accompagnement des associations pour réduire les consommations d'énergies sera réalisée. L'association la plus importante aura en charge la gestion du bâtiment.

### **Approvisionnement en énergie et en eau, assainissement**

#### **Réalisé**

- Mise en service d'un nouveau réseau de chaleur 80% ENR : 60% biomasse, 20% énergie de récupération (UIOM), 20% gaz pour la gestion des pointes. Ce nouveau réseau de chaleur construit sous l'une des nouvelles lignes du tramway devrait permettre d'économiser, à l'horizon 2020, 34 000 teCO2 par an.
- L'usine d'incinération des déchets récupère l'énergie produite par la combustion des déchets afin de la réinjecter dans le réseau de chaleur. Cette chaleur de récupération apporte 20% de l'énergie de ce réseau de chaleur qui permet au Grand Dijon de couvrir une large partie des besoins de chaleur de son patrimoine.

#### **Planifié**

- Etude de faisabilité sur la création d'une usine de méthanisation
- Mise en service de la chaufferie bois des Valendons. Elle permettra d'approvisionner les réseaux de chaleur urbains de la Fontaine-d'Ouche et, à terme, de Chenôve, mais également les immeubles des quartiers des Valendons, des Bourroches ou de Motte-Giron.

### **Mobilité**

#### **Réalisé**

- Mise en service des deux premières lignes de Tramway
- Mise en place de l'Observatoire des Mobilités Actives permettant de suivre, d'évaluer et de promouvoir les mobilités actives sur le territoire du Grand Dijon

#### **Planifié**

- Réalisation d'un schéma directeur piéton et cyclable, ce dernier intégrant un guide de la route pour les cyclistes afin de mieux gérer les conflits d'usages entre les différents modes de déplacements.
- Révision du Plan de Déplacement des Agents de la Ville de Dijon, du CCAS et du Grand Dijon. Un objectif fort est de privilégier les déplacements doux et de réduire le nombre de véhicules du parc de la Ville. Un focus sur un site pilote « 11 rue de l'hôpital » est étudié avant déploiement sur l'ensemble des deux collectivités.

### **Organisation interne**

#### **Réalisé**

- Programme de sensibilisation à l'écoresponsabilité de tous les agents du Grand Dijon : conception et réalisation d'une formation sur-mesure réalisée de façon concomitante avec l'élaboration du PDE.
- Un PPP pour l'achat de bus hybrides a été passé afin de renouveler 50% de la flotte. Ces bus hybrides permettent de réduire de 30% les consommations d'énergie. Le PPP garantit une performance du matériel dans le temps en matière de consommation d'énergie notamment. Engagement énergétique sur le Tram via un 2ème PPP comprenant un volet au contrat sur la maîtrise de l'énergie dont : Des recherches d'économie d'énergie propres au système (super capacités, sous stations réversibles...),

#### **Planifié**

- Consolider la gouvernance du Plan Climat dans le nouveau contexte de la collectivité : mutualisation des services, passage en Communauté Urbaine, préparation de la révision du Plan Climat en 2016.
- Travailler sur une meilleure identification du budget du Plan Climat (fonctionnement, investissement) et de sa contribution aux objectifs socio-économiques et environnementaux de la collectivité.

### **Communication, coopération**

#### **Réalisé**

- Extension du concours Familles Eco-Logis (FAEP) de la Ville de Dijon aux communes du Grand Dijon. Les thématiques de l'énergie, de l'eau et des déchets sont désormais toutes traitées avec un nombre de familles en progression et un bon classement en termes de résultats à l'échelle nationale.
- Extension du réseau IlliCommunes (communes signataires de la Charte du PCET) à de nouvelles communes et à de nouveaux services : illiCoDéchets, Conseil en Energie Partagé (stratégie patrimoniale, éclairage public), appui à l'élaboration de Plans Climat Municipaux.

**Planifié**

- Une étude de faisabilité est en cours pour créer un dispositif de sensibilisation, de mobilisation et d'accompagnement du public sur la réduction des consommations énergétiques et la réhabilitation du patrimoine bâti en lien avec les dispositifs et programmes déjà existants. Ce dispositif intègrera les réflexions sur les plateformes de la rénovation énergétique de l'habitat.
- Déploiement sur le Grand Dijon de l'opération "Mise en place d'actions en faveur de l'environnement avec les commerces de proximité" animée par Grand Dijon, en partenariat avec : Shop in Dijon, ADEME, CCI21, CMA21, Dijon et Grand Dijon.



## Taux de réalisation par domaine en % des points potentiels (tiré de l'onglet « catalogue » de l'EMT)

### Domaine 1 : Planification du développement territorial

1	<b>Planification du développement territorial</b>	73	70%	84	73	50,9	70%	7,5	10%
1.1	<b>Définition de la politique énergétique et climatique</b>	32	76%	32	32	24,3	76%	2,8	9%
1.1.1	Vision et engagement	6	75%	6	6	4,5	75%	0,6	10%
1.1.2	Définition et stratégie de la politique de protection énergie climat	6	75%	6	6	4,5	75%	0	0%
1.1.3	Bilan, systèmes d'indicateurs	10	85%	10	10	8,5	85%	1	10%
1.1.4	Analyse des impacts du changement climatique	6	60%	6	6	3,6	60%	1,2	20%
1.1.5	Principes de gestion des déchets	4	80%	4	4	3,2	80%	0	0%
1.2	<b>Planification territoriale en faveur de l'énergie et du climat</b>	20	63%	20	20	12,5	63%	3,5	18%
1.2.1	Programmation énergétique territoriale	10	50%	10	10	5	50%	1,5	15%
1.2.2	Planification des déplacements	10	75%	10	10	7,5	75%	2	20%
1.3	<b>Planification urbaine</b>	15	85%	20	15	12,8	85%	0,5	3%
1.3.1	Règlement d'urbanisme	5	75%	10	5	3,8	75%	0,5	10%
1.3.2	Exemplarité de la maîtrise d'ouvrage publique dans l'aménagement urbain et rural	10	90%	10	10	9	90%	0	0%
1.4	<b>Autorisations d'urbanisme et contrôle</b>	6	25%	12	6	1,3	22%	0,7	12%
1.4.1	Permis de construire et contrôle des constructions	2	35%	8	2	0,5	25%	0,3	15%
1.4.2	Conseil énergie-climat pour les constructeurs	4	20%	4	4	0,8	20%	0,4	10%

### Domaine 2 : Patrimoine de la collectivité

2	<b>Patrimoine de la collectivité</b>	70	39%	76	70	24,5	35%	1,8	3%
2.1	<b>Energie et Gestion de l'Eau</b>	26	31%	26	26	8,1	31%	1,8	7%
2.1.1	Normes pour la construction et la gestion des bâtiments publics	4	25%	4	4	1	25%	0	0%
2.1.2	Etat des lieux, analyse	6	45%	6	6	2,7	45%	0,6	10%
2.1.3	Contrôle des consommations, suivi	6	30%	6	6	1,8	30%	1,2	20%
2.1.4	Programme de rénovation	6	10%	6	6	0,6	10%	0	0%
2.1.5	Constructions ou rénovations exemplaires	4	50%	4	4	2	50%	0	0%
2.2	<b>Valeurs-cibles énergétiques, efficacité et impact climatique</b>	40	42%	40	40	14	35%	0	0%
2.2.1	Energies renouvelables - Chaleur	8	100%	8	8	8	100%	0	0%
2.2.2	Energies renouvelables - Electricité	8	78%	8	8	4	50%	0	0%
2.2.3	Efficacité énergétique - Chaleur	8	20%	8	8	0,8	10%	0	0%
2.2.4	Efficacité énergétique - Electricité	8	10%	8	8	0,8	10%	0	0%
2.2.5	Emissions de CO2 et de GES des bâtiments publics	8	10%	8	8	0,4	5%	0	0%
2.3	<b>Mesures spéciales</b>	4	60%	10	4	2,4	60%	0	0%
2.3.1	Eclairage public	0	0%	6	0	0	0%	0	0%
2.3.2	Economie d'eau	4	60%	4	4	2,4	60%	0	0%

### Domaine 3 : Approvisionnement énergie, eau, assainissement et déchets

3	<b>Approvisionnement énergie, eau, assainissement</b>	55	50%	104	63	27,7	44%	0
3.1	<b>Stratégie en matière de distribution d'énergie</b>	4	43%	10	4	1,5	38%	0
3.1.1	Contrôle des DSP en matière d'énergie	2	65%	6	2	1,1	55%	0
3.1.2	Financement de l'efficacité énergétique et des ENR	2	20%	4	2	0,4	20%	0
3.2	<b>Offre, tarifs et services aux usagers</b>	4	20%	18	6	0,9	15%	0
3.2.1	Services de la collectivité et ses partenaires	0	0%	6	1,2	0,1	10%	0
3.2.2	Achats d'électricité verte sur le territoire	4	20%	8	4	0,8	20%	0
3.2.3	Sensibilisation des consommateurs d'énergie	0	0%	4	0,8	0	0%	0
3.3	<b>Production énergétique locale</b>	14	54%	34	20	8,2	41%	0
3.3.1	Récupération de chaleur industrielle	0	0%	6	6	0,6	10%	0
3.3.2	Chaleur et refroidissement issue d'énergies renouvelables	10	60%	10	10	6	60%	0
3.3.3	Electricité issue d'énergies renouvelables	4	40%	8	4	1,6	40%	0
3.3.4	Récupération de chaleur sur la production d'électricité, cogénération	0	0%	10	0	0	0%	0
3.4	<b>Efficacité énergétique - Adduction d'eau potable</b>	8	44%	8	8	3,5	44%	0
3.4.1	Analyse et état de l'efficacité énergétique - eau potable	6	45%	6	6	2,7	45%	0
3.4.2	Mesures d'économie de l'eau	2	40%	2	2	0,8	40%	0
3.5	<b>Efficacité énergétique - assainissement</b>	14	37%	18	14	4,9	35%	0
3.5.1	Analyse et état de l'efficacité énergétique - assainissement	6	40%	6	6	2,4	40%	0
3.5.2	Récupération de chaleur sur les eaux usées	4	35%	4	4	1,2	30%	0
3.5.3	Valorisation des boues d'épuration par méthanisation	2	15%	4	2	0,3	15%	0
3.5.4	Gestion des eaux pluviales	2	55%	4	2	1	50%	0
3.6	<b>Energie résultant de la valorisation des déchets</b>	11	79%	16	11	8,7	79%	0
3.6.1	Energie issue de l'incinération des déchets	8	95%	8	8	7,6	95%	0
3.6.2	Valorisation énergétique des biodéchets	3	35%	4	3	1,1	35%	0
3.6.3	Valorisation énergétique des gaz de décharge	0	0%	4	0	0	0%	0

## Domaine 4 : Mobilité

4	<b>Mobilité</b>	84	63%	96	84	52,3	62%	6,5
4.1	<b>Gestion de la mobilité</b>	8	58%	8	8	4,6	58%	0
4.1.1	Aide à la mobilité durable au sein de la collectivité	4	65%	4	4	2,6	65%	0
4.1.2	Flotte de véhicules de la collectivité	4	50%	4	4	2	50%	0
4.2	<b>Transport individuel motorisé et stationnement</b>	21	55%	28	21	10,8	51%	1,9
4.2.1	Gestion du stationnement	6	50%	8	6	2,4	40%	0,6
4.2.2	Régulation du trafic sur les axes principaux	4	65%	6	4	2,4	60%	0
4.2.3	Réduction de la vitesse et valorisation de l'espace public	7	65%	10	7	4,6	65%	0,7
4.2.4	Logistique urbaine	4	35%	4	4	1,4	35%	0,6
4.3	<b>Mobilité douce</b>	21	56%	26	21	12,1	57%	2,9
4.3.1	Réseau piétonnier, signalisation	5	55%	10	5	2,8	55%	0,8
4.3.2	Réseau cyclable, signalisation	10	60%	10	10	6	60%	1,5
4.3.3	Stationnement cycliste	6	50%	6	6	3,3	55%	0,6
4.4	<b>Transports publics</b>	20	81%	20	20	16,1	81%	1,3
4.4.1	Qualité de l'offre des transports publics	10	85%	10	10	8,5	85%	0,5
4.4.2	Priorité aux transports publics dans le trafic	4	70%	4	4	2,8	70%	0,2
4.4.3	Intermodalité	6	80%	6	6	4,8	80%	0,6
4.5	<b>Marketing de la mobilité</b>	14	63%	14	14	8,8	63%	0,4
4.5.1	Information et promotion de la mobilité durable	8	80%	8	8	6,4	80%	0,4
4.5.2	Indicateurs de mobilité exemplaires	6	40%	6	6	2,4	40%	0

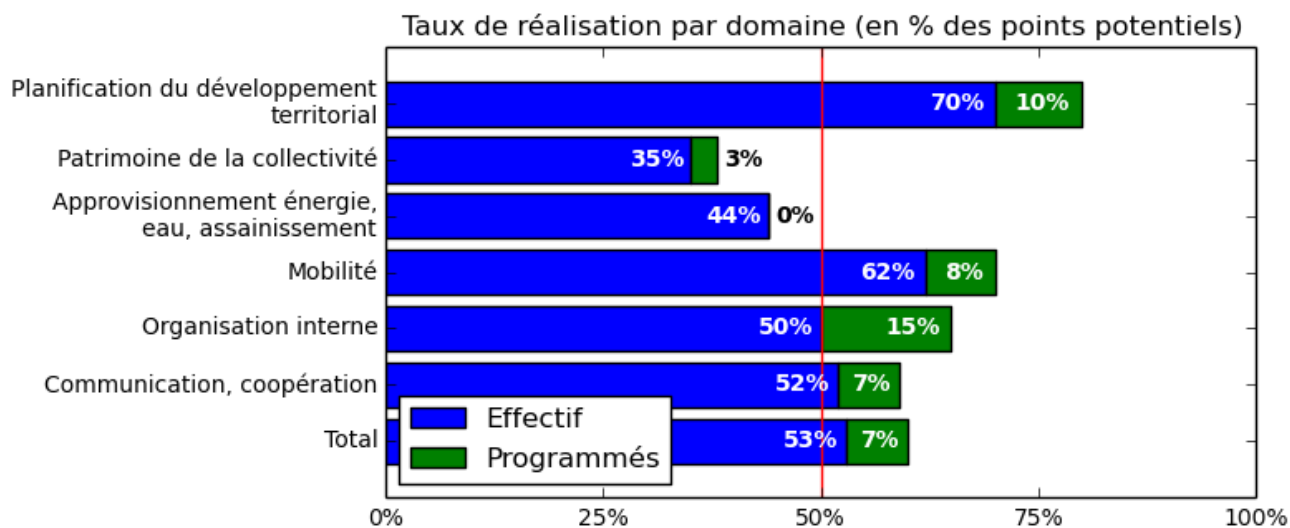
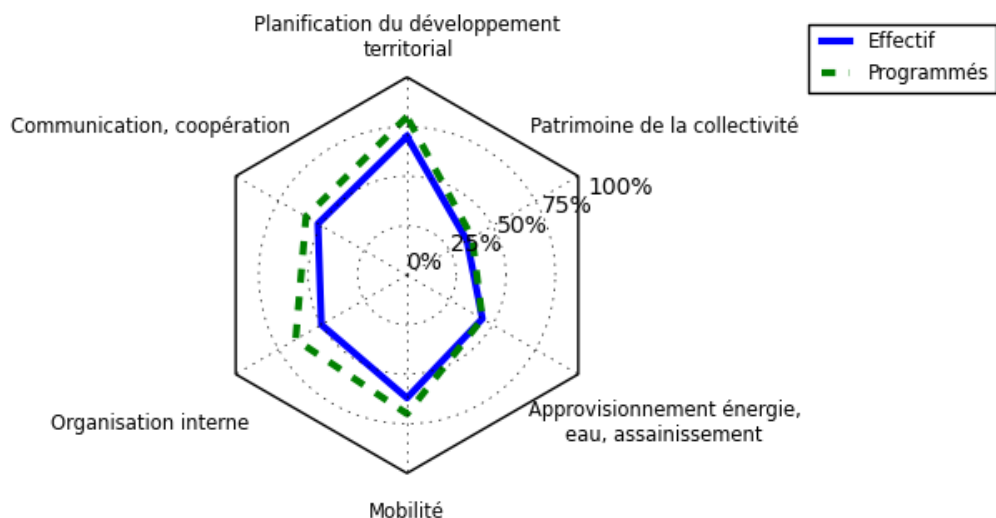
## Domaine 5 : Organisation interne

5	<b>Organisation interne</b>	44	50%	44	44	22,1	50%	6,8	15%
5.1	<b>Structures internes</b>	12	55%	12	12	6,8	55%	2,8	23%
5.1.1	Ressources humaines, organisation	8	60%	8	8	4,8	60%	1,6	20%
5.1.2	Comité de pilotage	4	45%	4	4	1,9	45%	1,2	30%
5.2	<b>Processus internes</b>	24	46%	24	24	11,1	46%	2,9	12%
5.2.1	Participation du personnel	2	10%	2	2	0,2	10%	0	0%
5.2.2	Suivi des résultats et planification annuelle	10	55%	10	10	5,5	55%	1	10%
5.2.3	Formation et sensibilisation	6	50%	6	6	3	50%	1,2	20%
5.2.4	Marchés publics et consommables	6	40%	6	6	2,4	40%	0,6	10%
5.3	<b>Finances</b>	8	55%	8	8	4,4	55%	1,2	15%
5.3.1	Budget pour la politique énergétique	8	55%	8	8	4,4	55%	1,2	15%

## Domaine 6 : Communication, coopération

6	<b>Communication, coopération</b>	94	54%	96	94	48,3	52%	6,9	7%
6.1	<b>Stratégie de communication et de coopération</b>	8	58%	8	8	4,6	58%	0,6	9%
6.1.1	Plan de communication, travail de coopération	4	55%	4	4	2,2	55%	0,6	15%
6.1.2	Identité Energie-Climat de la collectivité	4	60%	4	4	2,4	60%	0	0%
6.2	<b>Pouvoirs publics</b>	16	71%	16	16	10,8	68%	1,4	9%
6.2.1	Coopération avec les organismes sociaux d'hébergement	6	60%	6	6	3	50%	0,6	10%
6.2.2	★ Autres collectivités et régions	6	85%	6	6	5,1	85%	0,6	10%
6.2.3	Instances publiques, nationales, régionales	2	75%	2	2	1,5	75%	0	0%
6.2.4	Enseignement supérieur et recherche	2	60%	2	2	1,2	60%	0,2	10%
6.3	<b>Activités économiques et entreprises</b>	24	48%	24	24	11,1	48%	1,9	8%
6.3.1	Programmes d'efficacité énergétique dans et avec l'industrie, les entreprises et les services	10	50%	10	10	5	50%	1,5	15%
6.3.2	Investisseurs et promoteurs immobiliers	6	65%	6	6	3,9	65%	0	0%
6.3.3	Développement durable de l'économie locale	4	25%	4	4	1	25%	0	0%
6.3.4	Sylviculture et agriculture	4	30%	4	4	1,2	30%	0,4	10%
6.4	<b>Grand public et relais d'opinion</b>	22	66%	24	22	14,6	66%	1	5%
6.4.1	Concertation avec la société civile	6	40%	6	6	2,4	40%	0	0%
6.4.2	★ Consommateurs et habitants	10	80%	10	10	8	80%	1	10%
6.4.3	Etablissements scolaires et centres de petite enfance	2	90%	4	2	1,8	90%	0	0%
6.4.4	Les relais d'opinion	4	60%	4	4	2,4	60%	0	0%
6.5	<b>Soutien aux initiatives privées</b>	24	38%	24	24	8,2	34%	2	8%
6.5.1	Conseils sur l'énergie, le climat, la mobilité et l'écologie	10	30%	10	10	3	30%	2	20%
6.5.2	Projet phare	4	80%	4	4	3,2	80%	0	0%
6.5.3	Soutien financier	10	30%	10	10	2	20%	0	0%

**Taux de réalisation par domaine en % des points potentiels** (tiré de l'onglet « catalogue » de l'EMT, et « voir les résultats sous forme de graphique »)



### 1.3 Obligations envers l'ADEME

Les autorités politiques de la collectivité ont pris connaissance des principes régissant les conditions de la labellisation Cit'ergie® et ont signé le règlement du label qui en définit les conditions d'octroi.

Avec la signature du règlement et la présente demande de label, la collectivité s'engage à :

- Mettre en place un comité de pilotage et un groupe de travail (équipe projet ou groupe technique), leur donner les compétences nécessaires et définir leurs tâches.
- Mettre en œuvre dans les délais et dans le cadre du budget alloué les actions définies dans le programme de politique énergétique et climatique qu'elle a adopté pour les quatre prochaines années. La collectivité montre ainsi sa recherche d'amélioration continue et les efforts réguliers qu'elle investit dans sa politique énergétique et climatique et de réduction de gaz à effet de serre.
- Appliquer strictement la charte graphique régissant les conditions d'utilisation du logo Cit'ergie® (du logo CAP Cit'ergie®).
- Suivre et mesurer avec le conseiller Cit'ergie® accrédité les progrès réalisés suite à la mise en œuvre des actions du programme de la politique énergétique et climatique dans le cadre d'une visite annuelle de suivi.
- Rendre les résultats accessibles au public (mise en ligne du chapitre 1 de ce dossier sur le site [www.citergie.ademe.fr](http://www.citergie.ademe.fr)).
- Remplir les déclarations annuelles de population et s'acquitter de droits annuels du label auprès de l'ADEME.
- Rédiger le Dossier de demande de labellisation Cit'ergie® ou de reconnaissance CAP Cit'ergie® ou de labellisation Cit'ergie® eea® gold.

*Dans le cas de la reconnaissance CAP Cit'ergie®, la collectivité s'engage en outre, au cours des quatre années suivant celle-ci, à remplir les conditions de performance nécessaires à la labellisation Cit'ergie®.*

Une demande de renouvellement du label doit être faite tous les 4 ans : elle nécessite un nouvel état des lieux, la construction d'un nouveau programme de politique énergétique et climatique, un audit de renouvellement et un dépôt de dossier de demande de renouvellement qui est confirmé par une décision de la Commission nationale du label.

### 1.4 Obligations envers le Forum European Energy Award e.V.

La procédure de labellisation european energy award® gold est soumise à des frais ([www.citergie.ademe.fr](http://www.citergie.ademe.fr))

Aucune autre obligation supplémentaire ne découle de la labellisation european energy award® gold pour la collectivité vis-à-vis du Forum European Energy Award e.V, ce dernier se référant à la convention de partenariat signée entre la collectivité candidate et l'ADEME.

### 1.5 Signatures

Les signataires s'engagent à respecter l'ensemble des obligations décrites dans les paragraphes précédents et tout particulièrement le chapitre 1.3 ainsi que la mise en œuvre du programme de politique énergétique et climatique du chapitre 3.4.

L' élu référent de la collectivité      Lieu et date : Dijon le 18 octobre 2014 (voir original papier)

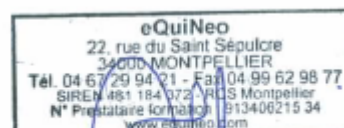
Prénom et Nom : Jean-Patrick MASSON

Signature :

Le Conseiller Cit'ergie®      Lieu et date : Montpellier, le 18 octobre 2014

Prénom et Nom : Sébastien DENIS, eQuiNeo

Signature :



## Chapitre 2 : Portrait de la collectivité



Etabli le : 01.09.2014

Site de la collectivité : <http://www.grand-dijon.fr>

Site de l'INSEE : [www.insee.fr](http://www.insee.fr) (recensement de la population et données statistiques des collectivités)

### 2.1 Structure de la collectivité

<b>Collectivité</b>	<b>Grand Dijon</b>	
<b>Région</b>	<b>Bourgogne</b>	
<b>Département</b>	<b>Côte d'Or</b>	
Type de collectivité	Communauté d'Agglomération	
Nombre d'habitants (année)	251 179 Hab. (en vigueur depuis 2012, INSEE en 2009)	
<b>Emplois par secteur</b>		
Emplois du secteur primaire	(agriculture)	0,4 %
Emplois du secteur secondaire	(industrie, artisanat + <u>construction</u> )	11,3 % +6,8%
Emplois du secteur tertiaire	(services)	81,6 %
<b>Total personnes actives</b>		69,4%
<b>Habitat</b>		
Logement principal		90,1 %
Propriétaires		42,7 %
Locataires en parc privé		41,9%
Locataires en parc habitat social		12,2%
<small>(attention sources recensement. Données DDT/Dijon 16,75%) définition de la loi SRU</small>		
<b>Total bâtiments avec logements</b>		82,7 %

### 2.2 Organisation de la collectivité

Le Président du Grand Dijon, Monsieur Alain MILLOT est également Maire de Dijon. Il succède en 2014 à Monsieur François REBSAMEN, nommé Ministre de l'Emploi, qui avait lancé dès 2009 l'élaboration des Plans Climat Dijon – Grand Dijon avec l'objectif de faire du Grand Dijon une « Référence écologique ». Monsieur Jean-Patrick MASSON, Adjoint au Maire délégué à l'énergie, au climat, au patrimoine municipal et à la propreté, est Conseiller communal délégué au patrimoine, à l'environnement, aux réseaux (concessionnaires et régies) et aux déchets ménagers. Dans les deux collectivités, Monsieur MASSON est l'élu référent au Plan Climat.

#### **Au sein de l'administration, les personnes principalement concernées par l'énergie et le climat sont :**

- Monsieur Philippe BERTHAUT, directeur général des services mutualisés Dijon – Grand Dijon
- Monsieur Jean-Pierre PIROCCA, directeur général adjoint mutualisé Dijon – Grand Dijon en charge du pôle développement urbain et habitat qui comprend notamment le Service Ecologie Urbaine.
- Monsieur Philippe ROUMILHAC, directeur général adjoint mutualisé du Pôle Environnement
- Le Service Ecologie Urbaine composé de :
  - o Madame Oanez CODET-HACHE, responsable du service et chef de projet des plans climat énergie territoriaux de Dijon et du Grand Dijon, ainsi que du label Cit'ergie de la Ville de Dijon et du Grand Dijon

- o Madame Sophie BIENTZ, chargée de mission au service écologie urbaine mutualisée Dijon-Grand Dijon, en charge du dispositif Illicommunes, de l'adaptation au changement climatique et des relations avec les autres services sur les questions d'urbanisme et de mobilité,
- o Madame Marie-Françoise DODET, animatrice des plans climat énergie territoriaux Dijon-Grand Dijon, en charge du concours Familles Eco-Logis, de la mobilisation des agents et des habitants. Elle vient en appui de la chef de projet sur la mobilisation des acteurs du territoire et l'organisation des journées Illico2.

**Les référents des principaux services concernés sont :**

- Madame Lucile Ecoffet, Directrice Générale Adjointe du pôle Ressources Humaines
- Monsieur Philippe Roumilhac, Directeur Général Adjoint du pôle Environnement, et responsable du service énergie
- Monsieur Silvère Cordin, Directeur du service énergie,
- Madame Valérie Mazzella, Responsable du service collecte et tri des déchets,
- Madame Emilie Nourin, Chargée de mission réduction et prévention des déchets,
- Madame Myriam Guernonprez, Responsable du service habitat,
- Monsieur Jacques Vaussanvin, Adjoint aux relations extérieures, domaine public au pôle DGST
- Monsieur Francis Dujardin, Responsable de l'éclairage public au sein du service exploitation au pôle DGST
- Madame Noémie Ghersallah, Responsable du pôle déplacement,
- Monsieur Pierre Lerch, Directeur Général Adjoint en charge du pôle éco-urbanisme et aménagement urbain,
- Madame Véronique Vacher, Responsable du service développement urbain et planification au sein du pôle éco-urbanisme et aménagement urbain
- Monsieur Laurent Dessay, Responsable du service écologie et projets urbains au sein du pôle éco-urbanisme et aménagement urbain

**2.3 Organisation Cit'ergie® de la collectivité**

*Indiquer ici comment la collectivité va s'organiser pour suivre la politique énergétique pour les 4 années à venir.*

*Structures et fonctionnement*

*Quel est le comité de pilotage ? Rôle, composition, organisation, pilotage, nombre de réunion et fréquence*

La démarche de labellisation Cit'ergie est intégrée dans le Plan Climat Energie Territorial. Cit'ergie étant à la fois l'outil de suivi, d'évaluation mais aussi le label du Plan Climat Energie Territorial. Par ailleurs, il est important de rappeler ici que les Plans Climat Energie Territoriaux de la Ville de Dijon et du Grand Dijon ainsi que les démarches de labellisation Cit'ergie de la Ville de Dijon et du Grand Dijon sont construites conjointement - un certain nombre d'étapes étant mutualisées. C'est la raison pour laquelle a été créé un Comité de Pilotage unique du Plan Climat Energie Territorial mutualisé pour la Ville de Dijon et le Grand Dijon qui se réunit deux fois par an à minima et plus en fonction de l'actualité du Plan Climat Energie Territorial. Le Comité de Pilotage est présidé par Jean-Patrick Masson, élu référent des Plans Climat Energie Territoriaux.

*Comment est constitué l'équipe projet Cit'ergie® ? Rôle, composition, chef de projet, organisation, pilotage, nombre de réunion et fréquence, livrables.*

**L'équipe projet est composée de :**

- Jean-Patrick Masson, Conseiller communautaire délégué au patrimoine, à l'environnement, aux réseaux (concessionnaires et régies) et aux déchets ménagers,
- Jean-Pierre PIROCCA, Directeur Général Adjoint,
- Le Service Ecologie Urbaine composée de :
  - o Oanez CODET-HACHE, chef de projet Plan Climat Energie Territorial,
  - o Marie-Françoise DODET, animatrice du Plan Climat Energie Territorial.

Un réseau de référents Plan Climat Energie Territorial – Cit'ergie a été créé. Des réunions sont régulièrement organisées avec les référents des principaux services concernés par les enjeux énergétiques et climatiques. Ces réunions permettent d'avancer sur la mise en œuvre des actions du Plan Climat Energie Territorial et la construction de nouvelles actions de ce dernier. L'ensemble des référents sont réunis au moins une fois par an pour réaliser l'état

d'avancement du Plan Climat Energie Territorial. Le conseiller Cit'ergie les rencontre chaque année depuis 3 ans dans une démarche mutualisée Ville-Agglo.

L'équipe projet se charge du pilotage, du suivi et de l'évaluation du Plan Climat Energie Territorial et de la labellisation Cit'ergie. Elle a en charge l'animation interne de la démarche et la mobilisation des acteurs du territoire et des habitants. Elle travaille en transversalité avec les référents, à l'élaboration d'actions du Plan Climat Energie Territorial. Enfin, elle accompagne les référents pour une meilleure intégration des enjeux énergie-climat au sein de leurs projets.

Un comité de suivi du Plan Climat Energie Territorial a été créé en 2012. Il est composé des Directeurs Généraux Adjointes de la Ville de Dijon et du Grand Dijon. Il se réunit, à minima, à chaque étape de l'avancée du Plan Climat Energie Territorial et de la labellisation Cit'ergie. En 2013, pour la labellisation Cit'ergie de la Ville de Dijon et du Grand Dijon, il s'est réuni à trois reprises : au lancement, suite aux premiers ateliers d'état des lieux et enfin pour une restitution finale. Le Comité de suivi est présidé par Jean-Patrick Masson, élu référent des Plans Climat Energie Territoriaux. Le Comité s'est à nouveau réuni en septembre 2014 pour valider la complétude du dossier de demande de label du Grand Dijon.

Des synthèses de l'avancée du Plan Climat Energie Territorial et de Cit'ergie sont réalisés par ailleurs :

- auprès de l'ensemble des chefs de services, d'une part, par Oanez CODET-HACHE, chef de projet Plan Climat Energie Territorial, dans le cadre des réunions de chefs de services qui se tiennent mensuellement. Des points d'avancées sur des actions du Plan Climat Energie Territorial sont aussi relayés dans cette instance.
- Auprès de l'ensemble des élus de la majorité, d'autre part, par Jean-Patrick MASSON. Il tient également informée et mobilise le cas échéant la Commission Environnement du Grand Dijon.

*Fonctionnement notamment décrire les modalités si les objectifs ne sont pas atteints, les actions non réalisées, ou si des dysfonctionnements apparaissent.*

Le service écologie urbaine suit l'avancée des actions des services à minima une fois par an dans le cadre des visites annuelles Cit'ergie de la Ville afin de faire bénéficier à plein le Grand Dijon de la mutualisation des démarches. L'entrée dans le processus Cit'ergie du Grand Dijon permettra de consolider cette démarche auprès des services, et notamment de renforcer le temps accordé aux visites annuelles.

Lors de soucis sur l'avancée d'une action, les blocages sont identifiés par le Service écologie urbaine et le Service concerné. Dans le cas où aucune solution n'est pas trouvée, l'information est remontée au DGA qui gèrera la question directement avec le DGA concerné. L'élu référent et l'élu concerné peuvent être sollicités si le problème est d'ordre politique.

S'il est nécessaire d'avoir une validation sur l'avancée d'un dossier, une note au Président est systématiquement réalisée.

*Quels sont les outils de suivi, par qui et les modes de validation ?*

Les outils de suivi du Plan Climat Energie Territorial et de Cit'ergie sont :

- La Stratégie énergie-climat définie dans le Plan Climat Energie Territorial,
- Le plan d'actions du Plan Climat Energie Territorial suivi avec le logiciel informatique Via PCET,
- Le tableau de bord PCET et les indicateurs Cit'ergie

*Plan d'actions : modalités de mise à jour du plan d'actions (avancement des actions) par la chef de projet Cit'ergie® avec l'équipe projet, au minimum 2 fois par an. La mise à jour annuelle est effectuée juste avant la visite annuelle du conseiller Cit'ergie®.*

*Tableau des indicateurs : modalités de mise à jour du tableau des indicateurs*

*Tableau des objectifs : modalités de mise à jour de l'avancement du plan d'actions Cit'ergie® par rapport aux objectifs fixés.)*

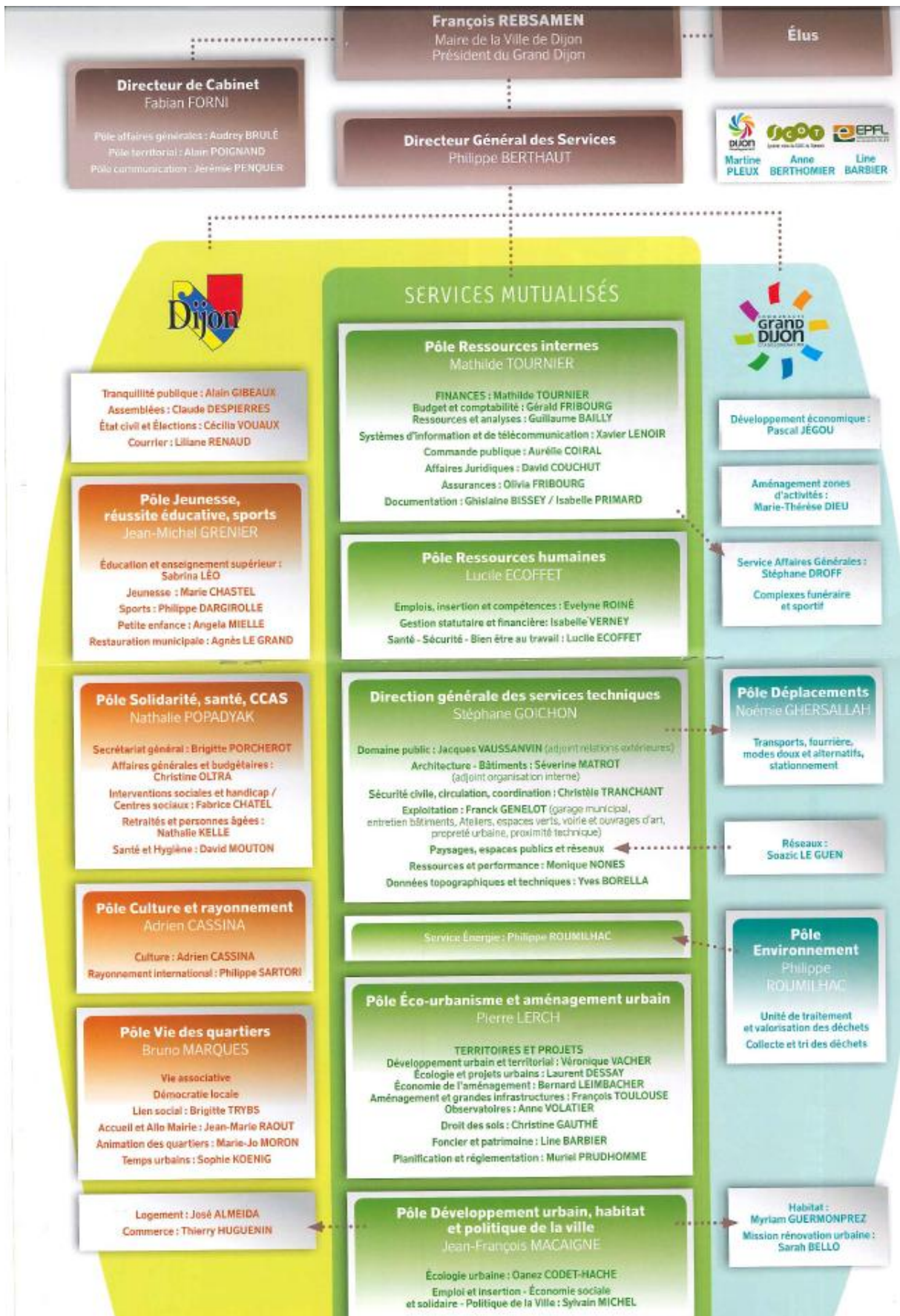
Tous les ans des réunions thématiques de travail avec les référents permettent de mettre à jour le plan d'actions du Plan Climat Energie Territorial, le tableau de bord et les indicateurs. Les indicateurs sont renseignés en fonction instantanément ou à l'occasion d'une grande mise à jour annuelle. C'est aussi l'occasion d'identifier les actions en projet ou en cours non inscrites dans le Plan Climat Energie Territorial ainsi que les actions qui ont plus de mal à avancer. La collectivité utilise l'EEA Management Tool (EMT) pour réaliser son suivi. Les différents espaces, pratiques et ergonomiques, du catalogue permettront ce suivi.

Des réunions intermédiaires sont organisées avec certains services. Ces services sont identifiés de la manière suivante :

- Les services très dynamiques et qui mettent en place beaucoup d'actions,
- Les services à fort enjeu énergie-climat,
- Les services qui élaborent de nouvelles actions alimentant le Plan Climat Energie Territorial,
- Les services accompagnés par le service écologie urbaine afin de permettre l'intégration des enjeux énergie-climat dans les projets en cours ou à venir
- Les services en lien avec les régies, les délégataires et les prestataires – notamment lors de l'actualisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre et du Plan Climat.

### **Ci-après : organigramme des services mutualisés Ville de Dijon – Grand Dijon**





**Comité de pilotage Cit'ergie/ Plan Climat mutualisé Ville de Dijon – Grand Dijon®** (niveau politique et décisionnel)

Prénom	Nom	Fonction	Ville ou intercommunalité
Jean-Patrick	Masson	Adjoint au Maire	Dijon
André	Gervais	Adjoint au Maire	Dijon
Nathalie	Koenders	Adjoint au Maire	Dijon
Laurent	Grandguillaume	Conseiller Municipal	Dijon
Danielle	Juban	Conseillère Municipale	Dijon
Pierre	Pribetich	Vice-Président	Grand Dijon
José	Almeida	Vice-Président	Grand Dijon
Rémi	Detang	Vice-Président	Grand Dijon
Esmonin	Jean	Vice-Président	Grand Dijon
Gilles	Trahard	Conseiller Communautaire	Grand Dijon
Michel	Bourni	Conseiller Communautaire	Grand Dijon
Murat	Bayam	Conseiller Communautaire	Grand Dijon
Stéphane	Goichon	DGST	Dijon/Grand Dijon
Pierre	Lerch	DGA urbanisme	Dijon/Grand Dijon
Philippe	Roumilhac	DGA environnement	Dijon/Grand Dijon
Mathilde	Tournier	DGA finance	Dijon/Grand Dijon
Jean-Michel	Grenier	DGA réussite éducative	Dijon
Bruno	Marques	DGA vie des quartiers	Dijon
Lucile	Ecoffet	DRH	Dijon/Grand Dijon
Jean-Christophe	Henrard	Cabinet/Communication	Dijon
Maïté	Picq	Communication	Grand Dijon
Myriam	Guermonprez	Directrice Service Habitat	Grand Dijon
Silvère	Cordin	Adjoint Service Energie	Dijon/Grand Dijon
Noémie	Ghersallah	Directrice mobilités	Grand Dijon
Jacques	Vaussanvin	Directeur adjoint DGST	Dijon/Grand Dijon
Véronique	Vacher	Directrice développement urbain pôle urbanisme	Grand Dijon
Line	Barbier	Directrice Foncier	Grand Dijon
Laurent	Dessay	Directeur écologie et projets urbains	Grand Dijon
François	Bellouard	Directeur Développement Durable	DREAL
Florent	Duval	Chargé de mission	Région Bourgogne
Franck	Dumaitre	Chargé de mission	Ademe
Jean-Pierre	Pirocca	DGA développement urbain et habitat	Dijon/Grand Dijon
Oanez	Codet-Hache	Chef de projet	Dijon/Grand Dijon

**Equipe projet Cit'ergie®** (niveau opérationnel)

Prénom	Nom	Fonction	Ville ou intercommunalité
Jean-Patrick	MASSON	Adjoint au Maire	Dijon – Grand Dijon

Jean-Pierre	PIROCCA	Directeur Général Adjoint	Dijon – Grand Dijon
Oanez	CODET-HACHE	Chef de projet PCET	Dijon – Grand Dijon
Marie-Françoise	DODET	Animatrice du PCET	Dijon – Grand Dijon

**Groupe de travail par domaine (pas obligatoire - sauf dans les grandes collectivités)**

**Domaine 1**

Prénom	Nom	Fonction	Ville ou intercommunalité
Laurent	DESSAY	Responsable du service Ecologie et Projets Urbains	Grand Dijon
Christine	GAUTHE	Responsable du service droits des sols	Grand Dijon
Myriam	GUERMONPREZ	Responsable du service Habitat	Grand Dijon
Line	BARBIER	Responsable du service Foncier et Patrimoine	Grand Dijon
Anne	VOLATIER	Responsable du service Observatoire	Grand Dijon
Muriel	PRUDHOMME	Responsable du service Planification et Réglementation	Grand Dijon
Anne	BERTHOMMIER	Responsable du SCOT	SCOT
Véronique	VACHER	Responsable du service Développement urbain et territorial	Grand Dijon

**Domaine 2**

Prénom	Nom	Fonction	Ville ou intercommunalité
Philippe	ROUMILHAC	DGA – Pôle Environnement	Dijon - Grand Dijon
Silvère	CORDIN	Responsable de la cellule méthodes au Service Energie	Dijon - Grand Dijon
Emmanuel	FISCH	Chargé de mission grands projets au Service Architecture - Bâtiments	Dijon - Grand Dijon
Loïc	MILLION	Responsable Pôle Etudes	Dijon - Grand Dijon

**Domaine 3**

Prénom	Nom	Fonction	Ville ou intercommunalité
Philippe	ROUMILHAC	DGA – Pôle Environnement	Dijon - Grand Dijon
Valérie	MAZZELLA	Responsable du service collecte et tri des déchets	Grand Dijon
Emilie	NOURRIN	Chargée de mission réduction et prévention des déchets	Grand Dijon
Claude	VALENTIN	Réseaux de chaleur, concessions gaz-électricité, eau-assainissement	Dijon - Grand Dijon

**Domaine 4**

Prénom	Nom	Fonction	Ville ou intercommunalité
Laurent	HEINRICK	Responsable des ateliers et du garage	Dijon - Grand Dijon
Damien	GOLANSKI	Responsable relations sociales à la DRH	Dijon - Grand Dijon
Noémie	GHERSALLAH	Responsable du pôle Déplacement	Grand Dijon
Benjamin	CHALUMEAU	Chargé de mission au service aménagement et grandes infrastructures	Grand Dijon
Jacques	VAUSSANVIN	Adjoint à la DGST aux relations extérieures	Dijon - Grand Dijon

**Domaine 5**

Prénom	Nom	Fonction	Ville ou intercommunalité
Lucille	ECOFFET	DGA – Pôle Ressources Humaines	Dijon - Grand Dijon
Amélie	MARION	Responsable du service formation	Dijon - Grand Dijon
Hervé	JAKIMOW	Acheteur au Service Commande Publique	Dijon - Grand Dijon
Gérald	FRIBOURG	Directeur au Service Budget et Comptabilité	Dijon - Grand Dijon
Grégory	HARTMANN	Responsable du Service Ressources et Analyses	Dijon - Grand Dijon

**Domaine 6**

Prénom	Nom	Fonction	Ville ou intercommunalité
Marie-Pierre	AMELON	Responsable du Service Subventions et Fonds	Dijon - Grand Dijon

		Européens	
Martine	PLEUX	Directrice de Dijon Développement	Grand Dijon
Marie-Thérèse	DIEU	Responsable de la direction Aménagement et Zones d'Activités	Grand Dijon
Pascal	JEGOU	Responsable du Développement Economique	Grand Dijon

**Part de l'influence de la collectivité** et organisation de l'approvisionnement (énergie, eau) et de l'assainissement (eaux usées, déchets)

Remplir ce tableau par oui ou non et en précisant les noms des structures si compétence transférée ou du délégataire. Indiquer le degré d'influence dont la collectivité dispose dans le cas d'une exploitation externe (sur une échelle de très faible, relative à totale)

	Compétences de la collectivité	Exploitation à l'interne	Exploitation externe	Influence de la collectivité
Approvisionnement en électricité	Non			Faible
Approvisionnement en eau	Oui		Sogedo, Veolia, Lyonnaise des eaux	Totale
Approvisionnement en gaz	Non			Faible
Chauffage urbain	Oui		Coriance, Dalkia, Dijon énergies	Totale
STEP	Oui		Sogedo, Veolia, Lyonnaise des eaux	Totale
UIOM	Oui	Oui		Totale
Entreprises de transports	Oui		Keolis	Totale
Collecte des déchets	Oui		Veolia	Totale
Traitement des déchets	Oui	Selon les cas	Selon les cas	Totale

## 2.4 Tableau des indicateurs

Le tableau ci-dessous présente quelques indicateurs chiffrés, extraits de la collecte de données en phase d'état des lieux, permettant de quantifier les performances de la politique énergétique de la collectivité. Il doit reprendre au moins un indicateur « témoin » par domaine d'actions Cit'ergie®, ainsi que certains indicateurs imposés en fond grisé.)

Domaine	Nom	Année de référence	Indicateur/ Unité	Valeur limite	Valeur cible	Objectif relatif
<b>Au niveau du territoire</b>						
1	Production d'ordures ménagères par habitant	2012	373 kg/hab/an			diminution
3	Production d'électricité renouvelable sur le territoire	2013	16 %	0	14% ou 1 MWh/hab/an	augmentation

3	Production d'énergie renouvelable pour la chaleur et le froid sur le territoire	2013	6 %	0	15%	augmentation
4	Part modale piéton	2012	28%			
3	% EnR dans les réseaux de chaleur	2013	80%			augmentation
4	Maillage du territoire par les transports en commun	2013	94%			augmentation
<b>Au niveau du patrimoine de la collectivité</b>						
2	Production d'énergie renouvelable pour la chaleur et froid	2013	47 %	0	23 ou 30 selon collectivité	augmentation
2	Production d'électricité renouvelable	2013	336 %	0	23 ou 30 selon collectivité	augmentation
2	Part de bâtiments de classe F ou G selon le DPE pour l'énergie (ou équivalent)	2013	NC	10	0	-
2	Part de bâtiments de classe A ou B selon le DPE pour l'énergie (ou équivalent)	2013	NC	0	30	-
2	Quantité annuelle d'engrais et de phyto dans les espaces verts	2013	0			

Nota : Pour plus d'informations sur les indicateurs, se référer aux fichiers annexés par le conseiller Cit'ergie® au point 3.3. Etat des lieux de la politique énergétique et climatique menée jusqu'à présent.

## 2.5 Une excellente performance de la collectivité

Pour les actions suivantes (1 au minimum et au maximum 3), la collectivité a d'excellentes performances (énergétiques ou organisationnelles) à son actif qui pourront être reprises par l'ADEME comme exemples de bonnes pratiques (voir [www.citergie.ademe.fr](http://www.citergie.ademe.fr)). Des illustrations/photos sont jointes au chapitre 4.

	n° de l'action selon le catalogue	Brève description de la mesure exemplaire
Exemple 1	1.2.1 3.3.2	Le nouveau <b>réseau de chaleur urbain</b> de Dijon (sous le réseau de Tramway) et le développement de la part en énergie renouvelable dans les deux réseaux de chaleur existants : 30 kilomètres de canalisations alimentent en chauffage et en eau chaude sanitaire les bâtiments publics et d'habitat collectif des quartiers : Toison d'Or, Valmy, Drapeau, Clemenceau, Grésilles, Université et Hôpitaux.
Exemple 2	1.2.1	<b>PPP Energie</b> contractualisé dans le cadre du projet tramway (Prestataire est TED - Inéo) : Ce PPP dont l'objet est la conception, l'installation, et l'exploitation de l'ensemble du système énergie du tramway prévoyait dès le DCE un projet de contrat stipulant : "Intéressement du Cocontractant sur les économies de consommation d'énergies réalisées.
Exemple 3	6.2.2	<b>Grand Dijon a créé le réseau IlliCommunes</b> . Il rassemble les communes ayant signé la Charte du Plan Climat du Grand Dijon et qui se sont engagées à élaborer des Plans Climat municipaux. Depuis la constitution de ce réseau, de nouveaux dispositifs sont entrés en vigueur avec les communes : illiCoDéchets (déclinaison du PLPD dans les communes), Conseil en Energie Partagé (patrimoine, fluides, éclairage public, CEE), Famille Eco-Logis.

## **2.6 L'intérêt de la démarche Cit'ergie® pour la collectivité**

*- Cit'ergie® en pratique : présenter en 3 lignes les motivations pour entrer dans le processus ou renouveler son label, apports techniques ou organisationnels...)*

Le Grand Dijon s'est engagée dans Cit'ergie afin de bénéficier d'une méthode éprouvée et reconnue à l'échelle européenne pour organiser et évaluer la mise en œuvre du Plan climat communautaire. Cet objectif a d'ailleurs été intégré dès 2012 dans le PCET.

Alors que la Ville est engagée depuis 2010 dans Cit'ergie (reconnaissance Cap Cit'ergie en 2010 et labellisation Cit'ergie en 2014), le Grand Dijon s'engage aujourd'hui dans Cit'ergie escomptant développer toutes les synergies possibles entre la Ville, le Grand Dijon mais aussi les autres communes et partenaires du Plan climat.

La labellisation Cit'ergie est pour Dijon une démarche efficace de management par la qualité qui favorise l'amélioration continue. Elle entretient une forte dynamique au sein des services municipaux et communautaires, qu'ils soient mutualisés ou non.

Le Label en est enfin un outil permettant de promouvoir la politique, la stratégie et les actions de la collectivité.

## Chapitre 3 : Etat de la situation



Source : Dossier de demande  
version 10.2012

Etabli le : jj.mm.aaaa (noter la date de la rédaction)

### 3.1 Evolution jusqu'à ce jour de la collectivité

Un contrôle des résultats a lieu chaque année lors de la visite annuelle de suivi, sans recomptage des points. Une demande de renouvellement du processus est réalisée tous les 4 ans.

Jusqu'à présent, la collectivité s'est développée comme suit :

Année	Statut	Potentiel	Effectif	En pour-cent	Version du Catalogue	Version de l'aide à l'évaluation
2014	Cit'ergie®	428 Pt	226.7 Pt	53 %	EMT 2013	EMT 2013
	1er audit de renouvellement	Pt	Pt	%		
	2 <sup>e</sup> audit de renouvellement	Pt	Pt	%		
	3 <sup>e</sup> audit de renouvellement	Pt	Pt	%		
	4 <sup>e</sup> audit de renouvellement	Pt	Pt	%		

Nb : question soumise à la CNL sur l'évaluation du potentiel des mesures 3.2

### 3.2 Vision et objectifs de politique énergétique et climatique

Rappel de quelques objectifs fixés au niveau national par la loi Grenelle 1 à atteindre d'ici 2020 en lien avec Cit'ergie® :

- Réduire d'au moins 20% des émissions de CO<sub>2</sub> sur son territoire.
- Atteindre 23% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale.
- Réduire de 38% les consommations d'énergie dans les bâtiments :
  - rénovation du parc de logements sociaux : à partir de 2020, niveau d'efficacité attendu 150 kWh d'énergie primaire par/m<sup>2</sup>/an ;
  - dès 2010 tous les bâtiments et équipements publics devront être construits en basse consommation (50 kWh/m<sup>2</sup>/an) ou seront à énergie passive ou positive (2020). Les énergies renouvelables seront systématiquement intégrées. Pour les bâtiments à énergie positive, les collectivités territoriales auront la possibilité de vendre l'énergie sur le réseau.
- Réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre dans les transports :
  - développement des transports collectifs et notamment des transports en site propres.
  - développement des PDE, PDA covoiturage, auto partage et mode doux, marche et vélo.
- Rendre plus efficace et plus équitable l'aménagement urbain notamment par une gestion plus intégrée des bâtiments et des transports.



## Enoncé de la vision à long terme de la collectivité

« L'objectif est de faire du Grand Dijon une Référence écologique. Pour se faire, le Grand mobilise et fédère ses services et ses principales parties prenantes autour du Plan Climat Energie Territorial.

### Principes de la politique énergétique et climatique

#### Objectif 3X20 à 2020

Les objectifs du Plan Climat Energie Territorial du Grand Dijon s'inscrivent dans les engagements de la Convention des Maires bien que, contrairement à la Ville de Dijon, l'Agglomération ne l'ait pas signée.

Il s'agit de s'inscrire dans des objectifs aussi, voire plus, ambitieux que ceux définis à l'échelle nationale et européenne : réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre en augmentant de 20% l'efficacité énergétique et de porter à 20% la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique d'ici 2020.

L'objectif 2020 est un objectif intermédiaire vers l'objectif du Facteur 4 en 2050 qui correspond à une réduction de 75% des émissions du territoire.

#### Pour atteindre ses objectifs, la politique énergie climat du Grand Dijon passera par :

- Le partage d'une culture commune des enjeux énergétiques et climatiques avec les habitants, les acteurs socio-économiques et les partenaires ;
- L'incitation à faire participer les acteurs locaux et plus particulièrement les habitants ;
- L'intégration de ces enjeux dans l'ensemble des politiques et des décisions municipales ;
- Limiter la dépendance du territoire aux énergies fossiles et lutter contre la précarité énergétique
- Faire des objectifs écologiques un levier du développement socio-économique
- Réaliser des économies d'énergie et développer l'emploi local grâce à de nouveaux métiers,
- Réduire la vulnérabilité énergétique et climatique des personnes les plus fragiles tout en élevant l'attractivité du territoire.
- La mise en œuvre conjointe des deux volets du Plan Climat : atténuation et adaptation – avec le souci d'approfondir le volet adaptation au changement climatique

#### Extrait de quelques objectifs quantitatifs et qualitatifs pour limiter la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du territoire de la collectivité (chapitres 1, 3, 4, 5 et 6)

Objectifs inscrits au Plan Climat Energie Territorial du Grand Dijon adopté en 2012.

	Réduction de GES d'ici 2020 en %	Réduction de GES d'ici 2020 en teCO2
Habitat	-40%	- 156 000
Tertiaire (public / privé)	-42% (-50% public et -40% privé)	- 111 300
Déplacements des habitants	-10%	- 48 800
Chauffage urbain	-21%	- 22 050
Déchets	-14%	- 17 780
Biens de consommation	-10%	- 13 100
Industrie	-14%	- 10 780
Agriculture	-14%	- 1 820
<b>Total</b>		- 381 630

#### Objectifs quantitatifs pour limiter la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre du patrimoine et des services de la collectivité (chapitre 2)

	Réduction de GES	Réduction des émissions (teCO2)
Réseau de chaleur	-50%	- 35 381
Déchets	-14%	- 18 081
Mobilité	-10%	- 2 215
Eau et assainissement	-10%	- 1 140
Energie	-10%	- 113

Achats	-5%	- 57
<b>Total</b>		- 56 987

### **Objectifs qualitatifs en matière d'adaptation au changement climatique**

S'adapter au changement climatique :

- Mieux connaître les vulnérabilités du territoire, des activités et des individus quant aux évolutions du climat
- Coopérer avec les acteurs du monde scientifique et social, ainsi qu'avec tous les acteurs publics engagés et compétents sur la question
- Anticiper les effets des aléas climatiques tels que des tempêtes, des périodes de canicule ou de sécheresse, pour les circonscrire au mieux
- Réduire leurs dommages matériels et socio-économiques
- Faire du Grand Dijon un territoire d'expérimentation

### **3.3 Etat des lieux de la politique énergétique et climatique menée jusqu'à présent**

Voir en annexe le catalogue d'actions Cit'ergie® entièrement rempli et mis au point conformément au rapport d'audit. Voir aussi le tableau de recueil des indicateurs ayant servi à l'évaluation par le conseiller.

Les fichiers informatiques sont nommés de la manière suivante :

- EEA Management Tool (voir site : <https://tool.european-energy-award.org>)
- Grand Dijon\_indicateurs\_conseiller\_20140901

### **3.4 Programme de politique énergétique et climatique**

Voir en annexe le programme de politique énergétique et climatique approuvé par la collectivité par délibération avec le plan d'actions, la planification et le suivi du plan d'actions au moyen d'indicateurs de suivi et d'évaluation des objectifs de la collectivité. Les exigences d'informations relatives au programme sont rappelées précisément dans la fiche procédure «6DCE-Pro3\_construction-programme-EC », il s'agit notamment de bien préciser pour chaque action : l'objectif, le porteur, le budget, le calendrier, les indicateurs de suivi, etc.

Le fichier informatique est nommé de la manière suivante :

- Grand Dijon\_programme\_politique\_20140901

## Chapitre 4 : Références et documentation



Etabli le : 18.10.2014

### 4.1 La check liste Cit'ergie® est une référence obligatoire

*Elle sert à vérifier que le dossier de demande de label, de reconnaissance CAP Cit'ergie® ou de renouvellement remplit les critères de qualité requis. Elle précise en outre quels document est obligatoire ou seulement recommandé, comment les nommer, etc.*

- Mise en ligne sur l'EEA Management Tool : Grand Dijon\_Check-liste-Citergie.xls

### 4.2 Les comptes rendus des visites annuelles sont obligatoires pour les collectivités en processus de renouvellement (à annexer par le chef de projet Cit'ergie® de la collectivité)

- Non concernée

### 4.3 Exemples, publications et/ou photos relatifs aux activités de la collectivité concernant ses excellentes performances (voir chap. 2.5)

- Mises en ligne sur l'EEA Management Tool, onglet « fichiers généraux », dossier « photos »

### 4.4 Logo de la collectivité et illustration « phare » pour la cérémonie de remise des labels Cit'ergie® et des reconnaissances CAP Cit'ergie® (en pièce jointe, haute définition)

- Mises en ligne sur l'EEA Management Tool, onglet « fichiers généraux », dossier « photos »

### 4.5 Autres documents importants

Organigramme de la collectivité : ok

Tableau des compétences et portage des actions : inclus dans dossier et EMT

Tableau de suivi du plan d'action énergétique et climatique : EMT

Tableau de suivi des objectifs : EMT

### 3.5 Autorisation de diffusion des documents

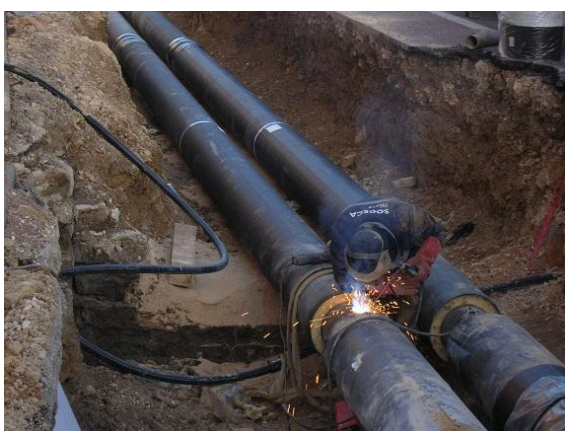
*(\* A compléter par le chef de projet Cit'ergie® de la collectivité, avec l'accord de l' élu référent*

*Merci d'indiquer si vous autorisez la diffusion, dans le cadre restreint du réseau des collectivités et des conseillers Cit'ergie® (plateforme collaborative <http://collab.ademe.fr>), des documents joints à votre candidature.*

*Nota : Dans tous les cas, vous serez informé des documents mis en ligne et pourrez demander le retrait des documents à tout moment à l'adresse [l.thierry@aere.fr](mailto:l.thierry@aere.fr).)*

	oui / non
J'autorise la mise en ligne du plan d'action	OUI

J'autorise la mise en ligne des fiches actions	OUI
J'autorise la mise en ligne de la délibération sur le programme de politique énergétique	OUI
J'autorise la mise en ligne des annexes illustrant les bonnes pratiques	OUI
J'autorise la mise en ligne des annexes illustrant les bonnes pratiques, à l'exception des documents suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Documents à usage strictement interne</li> <li>- Documents confidentiels</li> </ul>	OUI
Je souhaite donner mon autorisation au cas par cas pour la mise en ligne des annexes illustrant les bonnes pratiques	NON



**illico<sup>2</sup>**  
Plan Climat Energie du Grand Dijon

